



Mon ex mari fait appel du jugement rendu que se passe t il ?

Par **DUTEUIL**, le **01/03/2011** à **13:20**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce depuis 4 ans évoquant le divorce pour faute mais je n'ai jamais eu de preuves et j'ai été à chaque fois déboutée.

Un jugement a été rendu le 23 novembre avec des modifications par rapport à la pension alimentaire mais comme j'évoquais encore le divorce pour faute j'ai été déboutée.

Mon avocate m'a conseillé de ne pas faire appel car comme il y a plus de 2 ans le divorce va se transformer en divorce pour altération de la vie conjugale.

Si mon mari fait appel de son côté que va t il se passer, le divorce sera t il tout de même prononcé comme je viens de l'évoquer (altération de la vie conjugale) ?

Merci de vos réponses.

Mme Duteuil

Par **mimi493**, le **01/03/2011** à **13:55**

Le divorce ne sera pas prononcé automatiquement. Il faudra de nouveau faire la procédure.